

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
N° 08/2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DOUZE SEPTEMBRE, à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Mélanie AYISSI-DUBOULOZ (Vice-Présidente), Vanessa MESSAMER, Céline PRUD'HOMME, (élues), Manuel MUNOZ, Edwige NONNE, Catherine PERRET, Martine TURPIN (nommés). Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Isabelle ASNI-DUCHÊNE (Présidente) (pouvoir à Mélanie AYISSI-DUBOULOZ), Frédéric RIMET (pouvoir à Céline PRUD'HOMME), Sandrine RUCHE, (élus), Liliane SAPPEY (pouvoir à Vanessa MESSAMER) (nommée).

Secrétaire de séance : : Martine TURPIN.

Date de convocation : 30 août 2024.

OBJET : COLIS DE NOEL POUR LES AÎNÉS

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 07/2024, SUITE À ERREUR MATÉRIELLE.

Dans le but de perpétuer les colis de Noël aux aînés de la commune,

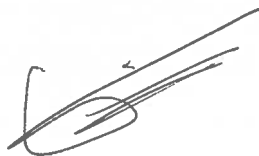
Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DECIDE d'offrir, en cette fin d'année 2024, aux aînés de la commune de 70 ans et plus, un panier garni d'une valeur de 25 € par personne. Pour un couple, il sera ainsi donné deux paniers, d'une valeur totale de 50 €.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,



La Vice-Présidente

Mélanie AYISSI-DUBOULOZ

